

Vaccin Covid : un ancien footballeur de l'AJ Auxerre poursuit Pfizer en justice

écrit par Denise | 14 octobre 2024



Francois-Xavier Fumu Tamuzo lors de son passage à l'AJ Auxerre entre 2013 et 2019. • © AUXERRE AGENCE / MAXPPP



Francois-Xavier Fumu Tamuzo lors de son passage à l'AJ Auxerre entre 2013 et 2019. • © AUXERRE AGENCE / MAXPPP

Il est incroyable de voir que malgré les maladies, décès... post-vaccin Covid, l'Etat français n'a pas un mot pour s'expliquer et demander pardon d'avoir imposé ce poison. Mieux encore, ils continuent de vacciner et osent, sans honte, envoyer à tous les retraités des incitations à se faire piquer et contre la grippe et contre le Covid. Ils nous prennent à ce point pour des jambons ??? Macron se sent à ce point invincible, protégé par les magouilles de Ursula von der Leyen ?

Denise

Il a dû arrêter sa carrière après une vaccination contre le Covid : cet ancien footballeur de l'AJA demande justice.

Depuis avril 2024, l'ancien footballeur de l'AJ Auxerre et de Laval, François-Xavier Fumu Tamuzo, est en procès contre les laboratoires Pfizer et BioNTech. Alors qu'il avait été

vacciné contre le Covid-19 en 2021, le sportif a vu son corps le lâcher et a dû arrêter sa carrière prématurément.

Il a arrêté sa carrière en avril 2024, à seulement 29 ans. François-Xavier Fumu Tamuzo, ancien footballeur professionnel à l'AJ Auxerre (2013-2019), à Béziers ou au Stade Lavallois, demande aujourd'hui justice.

En procès contre les laboratoires Pfizer (Pfizer Allemagne en tant que concepteur du vaccin et Pfizer-France en tant que fournisseur), BioNTech et la Fédération Française de Football, l'ancien international français U20 veut faire établir un [lien entre le vaccin du Covid-19 et son grand nombre de blessures](#) entre 2021 et 2023.

« J'aimerais comprendre pourquoi mon corps a arrêté de fonctionner »

François-Xavier Fumu Tamuzo

Le 25 avril dernier, le joueur se confiait à [nos confrères de France Bleu Mayenne](#). Il n'avait qu'une seule volonté : *« J'aimerais comprendre pourquoi mon corps a arrêté de fonctionner »*. L'audience devait se dérouler le mardi 2 juillet au tribunal judiciaire de Paris, mais elle a été repoussée au 28 août.

► À LIRE AUSSI : [Vaccin anti Covid-19 – Victime de blessures à répétition, un joueur du Stade Lavallois en « errance médicale » assigne Pfizer en justice](#)

Une litanie de blessures

François-Xavier Fumu Tamuzo se fait vacciner pour le Covid-19 une première fois le 30 juillet 2021 avec une dose Pfizer. La deuxième dose arrive un mois après, le 23 août. C'est là que, selon lui, le début de la galère commence. Il enchaîne alors les blessures : gonalgie (des douleurs) au

genou gauche, tendinopathie, et, en mars 2022, juste après la troisième dose de vaccin, c'est une rupture du tendon d'Achille qui l'éloigne longtemps des terrains. [Le joueur et son avocat demandent désormais des réponses](#) auprès des laboratoires.

« La vaccination ne reste qu'une hypothèse »

Lors de l'audience, la défense de l'ancien auxerrois a souligné que « *le fait que les pathologies arrivent juste après la vaccination pose des questions. Néanmoins, la vaccination ne reste qu'une hypothèse* », nous explique Éric Lanzarone, avocat au barreau de Marseille et représentant de l'ancien footballeur.

C'est une pathologie probable liée au vaccin

Éric Lanzarone

Avocat au barreau de Marseille et représentant du footballeur

Pour l'avocat, « *c'est une pathologie probable liée au vaccin. Dans la totalité des médecins que monsieur Fumu Tamuzo a rencontré, l'un d'entre eux a émis la même hypothèse, celle de l'hyper-inflammation liée au vaccin.* »

Pour le procès, la justice nomme alors un collège d'experts. Ils ont pour mission d'établir ou pas un lien de causalité entre le vaccin et ses blessures. Désormais, il n'y a plus qu'à attendre les résultats.

► À LIRE AUSSI : [ENTRETIEN. « Faire reconnaître les effets indésirables des vaccins Covid est mon combat »](#)

Le délibéré repoussé fin octobre

Contacté, François-Xavier Fumu Tamuzo a fait savoir qu'il réservait désormais ses déclarations à l'issue du délibéré. Celui-ci devait tomber dans la journée du 8 octobre, mais il

a été repoussé au 25 octobre. Une date de plus et des jours d'attente pour savoir si, oui ou non, le vaccin contre le Covid-19 peut être en cause des deux ans d'errance médicale de l'ancien footballeur.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/yonne/auxerre/il-a-du-arreter-sa-carriere-apres-une-vaccination-contre-le-covid-cet-ancien-footballeur-de-l-aja-demande-justice-3042978.html>